



Les Martres de Veyre
naturellement cote

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20240620-DB_2024_04_003-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2024

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - David PERREIRA - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Jocelyne - MOGENROS - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR : Annick BARDEY (procuration à Gloria DIALLO) - Frédéric MASSON (Procuration à Christophe CHAPUT) - Pascal BARTHELEMY (procuration à Gilles DURIF) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : Sylvie CAMUS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Grégory Destombes a été élu secrétaire.

n° 2024-04-03

CM du 20 juin 2024

Objet : REVISION DES LOYERS 2024

Il convient de réajuster les loyers des logements communaux en tenant compte de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2023.



M A I R I E
Place Alphonse Quinsat
63730-Les Martres de Veyre

A N N E E 2 0 2 4
Révision des loyers au 1er Juillet

Indice de référence des loyers	
4ème trimestre 2022 :	137,26
4ème trimestre 2023 :	142,06

soit une variation de : $142,06/137,26$ 1,0350

à appliquer au montant actuel des loyers

PROPOSITIONS à c/ du 1er Juillet 2024 :

	2023	2024
Ancienne Mairie	308,49	319,28
Rue des Ecoles-Appartement 1 (vacant)	319,65	330,83
Rue des Ecoles-Appartement 2 (vacant)	319,65	330,83

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20240620-DB_2024_04_003-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages .
- approuve la révision des tarifs pour les loyers à compter du 01/07/2024.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 21 juin 2024

Le maire,
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

